

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Richard INES, Pierre-Yves MERCKEL, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX et David ARRIF et Mmes Florence VILLAIN, Monique BRIFFAUD et Séverine LAMOUREUX.

Absents excusés : MM Pascal CHAUVEAU, Yanick DIOCLES et Louis-Marie COUDRIN et Mmes Isabelle SIMONNEAU et Sandra SEIGNEURET.

Secrétaire de séance : M Pierre-Yves MERCKEL.

Invité(e)s : Mme Sandrine PEROTIN, Secrétaire.

Date de convocation : jeudi 29 août 2024.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 4 juillet 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES PUBLIQUES :

1. Décision modificative Budget Principal (délib)
2. Admission en non-valeur (délib)

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

3. Décisions du Maire pour le Droit de Préemption Urbain
4. Point de situation :
 - a. Travaux 8 Rue Leconte
 - b. Api Supérette
 - c. Nouvelle OAP (Opération d'Aménagement Programmée)

INTERCOMMUNALITÉ :

5. Intégration de la commune dans l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la CDC Aunis Sud : information
6. Renonciation à l'exercice du pouvoir de police en matière de publicité extérieure de la CDC Aunis Sud

QUESTIONS DIVERSES :

7. Commission « Fêtes Publiques » : date ?
8. Nouveau curé pour la paroisse Saint-Bernard-en-Aunis : information
9. Invitation Foyer de Vie

TOUR DE TABLE.

FINANCES PUBLIQUES :

1. Décision modificative Budget Principal (délib)

Afin de pouvoir prendre en compte les travaux de renforcement d'angle du hangar Place de la Poste et les nouvelles prises pour les illuminations dans les hameaux, il est nécessaire de prendre une délibération pour valider les décisions modificatives apportées au budget principal. Cette DM s'articulera de la manière suivante :

INVESTISSEMENT : Dépenses réelles

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) - 103 : Terrains nus	- 10 000,00
21318 (21) - 106 : Autres bâtiments publics	+5 000,00
21534 (21) - 101 : Réseau d'électrification	+5 000,00
TOTAL	0,00

Madame Lamoureux demande si les nouvelles prises concernent les illuminations de Noël. Monsieur Rodriguez lui répond affirmativement, car il n'est pas normal que les hameaux de la commune n'aient pas d'illuminations.

Madame Briffaud indique que l'illumination en face de la salle des fêtes ne fonctionne pas. Monsieur Rodriguez lui répond que c'était normal car la prise était défectueuse. Le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) est venu réparer cette prise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adopter la Décision Modificative telle que présentée.

2. Admission en non-valeur (délib)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des impayés restant de l'année 2020 pour des factures de petits montants (16.20 €) correspondant aux redevances des services périscolaires (Cantine / garderie). Ces montants doivent être admis en non-valeur et approuvés par le conseil municipal par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADMET en non-valeur les titres de recettes** dont le montant s'élève à 16,20 € correspondant à plusieurs créances jugées irrécouvrables.
- Précise que les crédits budgétaires sont ouverts au budget de l'exercice 2024 (Compte 6541).

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

3. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

- ◆ 17 rue Leconte, propriétés cadastrées B 554, B 553 et B 549. Superficie totale : 599 m².

4. Point de situation :

Monsieur Rault aborde les sujets suivants lors du conseil :

a. Travaux 8 Rue Leconte

Monsieur Rault laisse la parole à Monsieur Rodriguez. Ce dernier explique que les travaux avancent. Normalement ils devraient être achevés à la fin du mois de septembre. Le solier devrait intervenir le 5 ou 6/09, ensuite l'intervention du carreleur, puis celle de l'électricien et enfin les finitions. Les mâts pour les panneaux « Paramédical » ont été installés et l'entreprise Ridoret demande de lui indiquer l'emplacement de la boîte aux lettres.

Monsieur Rault explique qu'il a eu des échanges compliqués avec les praticiennes pour la répartition des loyers et le montant de ces derniers.

Monsieur Rault termine en indiquant qu'il a signé le dossier d'emprunt la semaine dernière. Versement prévu le 04/09/2024 pour la totalité.

b. Api Supérette

Monsieur Rault indique que suite à une augmentation des vols sur plusieurs supérettes, les dirigeants ont décidé une fermeture de 22h à 5h, avec la mise en place de vidéosurveillance.

c. Nouvelle OAP (Opération d'Aménagement Programmée)

En ce qui concerne l'OAP « Clos Saint Laurent », Monsieur Rault n'a pas de nouvelles du lotisseur.

Monsieur Rault indique qu'avec la baisse des taux, les constructions pourraient repartir. Monsieur Gentès explique que les prix « sortie de terre » ont baissé de 68% par rapport à l'an dernier (30% de baisse en 2023 par rapport à 2022).

Monsieur Rault poursuit : la mairie a été sollicitée par un aménageur foncier Viabilis pour la partie communale de l'OAP. Une réponse négative a été faite par le secrétariat, le terrain étant prévu pour un lotissement communal.

En ce qui concerne l'OAP « Le Jaud », une mise au point a été faite avec le lotisseur. Une réunion a eu lieu le 09/08 sur le terrain avec la DIR (Direction des Infrastructures Routières) concernant la dangerosité de la circulation au niveau de l'entrée et de la sortie du prochain lotissement. La DIR conseille l'inversement du sens de la circulation, à savoir l'entrée par la rue du Moulin Besson et la sortie par l'Allée du Jaud, avec une mise en place d'un panneau « Stop » Allée du Jaud.

Monsieur Rault indique une mise en place de panneaux « Stop » Rue de la Garenne, Rue des Trois Chênes et Chemin des Grues également. Monsieur Gentès explique que c'était la volonté de l'ancienne Maire de n'avoir que des panneaux « Cédez le passage » sur la commune.

Mesdames Briffaud et Lamoureux rapportent un grand nombre de non-respect des panneaux « Sens interdit » Rue des Marronniers.

Monsieur Rault conclut : suite à la réunion avec la DIR, un mail a été adressé au lotisseur pour l'informer du changement de sens de circulation et lui demander de reprendre la route en bicouche.

INTERCOMMUNALITÉ :

5. Intégration de la commune dans l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la CDC Aunis Sud : information

Monsieur Rault aborde le sujet lors du conseil. Le document a été transmis aux conseillers.

6. Renonciation à l'exercice du pouvoir de police en matière de publicité extérieure de la CDC Aunis Sud

Si un Maire s'oppose au transfert de pouvoir de police de la publicité extérieure à l'EPCI, le Président peut renoncer à exercer ce pouvoir. Trois communes s'y opposent, donc Monsieur Gorioux renonce à son pouvoir. Un avenant devrait être adopté en conseil communautaire afin de permettre aux communes qui le souhaitent de transférer ce pouvoir à l'EPCI.

QUESTIONS DIVERSES :

7. Commission « Fêtes Publiques » : date ?

Monsieur Rault souhaite fixer une date pour la commission « Fêtes publiques » afin de préparer la cérémonie du 11 novembre 1918, le goûter de Noël des enfants et le repas des aînés. La date du jeudi 19 septembre 2024 à 18h30 a été retenue.

Monsieur Rault laisse la parole à Madame Briffaud qui a assisté à la réunion à Anais la semaine précédente. Madame Briffaud indique que le choix du menu a été arrêté. C'est le traiteur « Le Bel Air » qui a été retenu. Le prix sera de 32,50 € le repas par personne. L'animation sera assurée par le groupe : « la guinguette » ; « croisière musicale » de Saint-Sauveur, comprenant 6 chanteurs et danseurs, qui a été réservé pour la

somme de 600€. Le délai d'inscription au repas devra être effectué avant le 09/11. Le repas se tiendra à la salle des fêtes d'Anais, le 23/11 à 12h.

Madame Lamoureux demande l'heure du rendez-vous pour la commémoration du 11/11. Monsieur Rault lui répond : 10h45 sur la place pour un départ à 11h.

8. Nouveau curé pour la paroisse Saint-Bernard-en-Aunis : information

Monsieur Rault laisse la parole à Monsieur Merckel, qui explique que le diocèse a envoyé un courrier à toutes les mairies relevant de la Paroisse. C'est le Père Auxence Payima, né à Brazzaville au Congo, qui prend la suite du Père Alphonse. Le Père Auxence a fait ses études en France, il a été 6 ans curé d'Arras, qui compte 36 clochers. Le Père Alphonse, sera le curé de Surgères. Le Père Auxence prend ses fonctions le 05 septembre 2024.

9. Invitation Foyer de Vie

Le foyer de vie organise « La fête de la rentrée de Bouhet » le vendredi 13 septembre à 12h. L'invitation a été transmise à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur Rault termine en exposant les divers travaux prévus :

- Au niveau de la prévention des inondations au Moulin Besson : une société devrait intervenir courant septembre pour déboucher la buse et l'entreprise Aunis GD interviendra pour curer le fossé qui arrive à la buse.
- Madame Briffaud demande ce qui est prévu au niveau du lotissement « Les Roitelets ». Monsieur Rodriguez lui répond qu'il est prévu de louer une pelle pour gratter les fossés.
- Au niveau du Chemin des Rivaux et du Chemin de Blaméré, Monsieur Rodriguez indique que le parapet qui est tombé a été refait par les agents. Les buses étant bouchées à 80%, elles seront dégagées lors de la location de la pelle.

Monsieur Rault fait un point « Ressources Humaines » :

- Fin septembre, une agente des services périscolaires quittera ses fonctions. Le service accueillera une nouvelle agente. En ce qui concerne l'enfant de Forges, scolarisé à Bouhet, une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) est présente tout le temps. Les parents ont demandé que leur enfant puisse manger à la cantine. Monsieur Rault a donné son accord à condition que l'AESH soit présente également sur le temps « cantine ». Monsieur Rault indique que le vidéoprojecteur a été installé. Il termine en expliquant que le prix du repas cantine augmente à Virson de 0,10€, mais qu'il n'augmentera ni à Bouhet, ni à Chambon.
- Début août, une secrétaire est partie suite à une demande de mutation. Une offre a été publiée, suite à la vacance de poste. Une trentaine de candidatures a été reçue en Mairie.

Monsieur Rault termine en indiquant qu'un rendez-vous est prévu avec Madame Menet de Groupama pour parler de la sinistralité.

TOUR DE TABLE :

- Madame Villain demande si France-services doit intervenir sur la commune. Monsieur Rault lui répond qu'une permanence se tiendra à Bouhet une fois par mois pour aider les administrés dans leurs démarches administratives.
- Monsieur Rodriguez : RAS
- Monsieur Lamoureux s'interroge sur l'aide aux conventionnements de logement sur Bouhet, indiquée dans l'OPAH. Monsieur Rault lui répond que cela concerne l'audit du logement Rue du Bief. Monsieur Gentès demande si cet audit a été pris en charge par la CDC. Monsieur Rault lui répond affirmativement.

Monsieur Lamoureux demande si l'antenne relais du Chemin de La Loubrie est opérationnelle. Messieurs Rault et Rodriguez lui répondent qu'à ce jour, ils n'ont pas été informés.

- Monsieur Arrif : RAS

- Monsieur Merckel indique que le 14/09, il y aura une prise d'armes à 11h à Ferrières et que le 26/09, il participera à une commission de la CDC sur la répartition du reliquat des subventions accordées aux associations.
Monsieur Merckel indique qu'il faudra procéder dès que possible à une mise à jour du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

- Monsieur Gentès indique que lors de ses congés, il a visité beaucoup de villages mis en valeur par l'association « Terra Aventura » sans coût pour la commune. Madame Villain lui répond que cela coûte 1 500 € à la commune pour le mettre en place. Monsieur Gentès indique que l'on peut mettre les communes en valeur autrement. Il aimerait pouvoir identifier sur la commune de Bouhet 2 ou 3 sites et les mettre en valeur, comme par exemple l'église, les arbres remarquables ou l'ancienne gare. Il est prêt à prendre en charge ce projet avec Monsieur Lamoureux. Madame Villain indique qu'elle prendra en charge les demandes de renseignement pour « Terra Aventura ». Tous les membres du Conseil acceptent. Monsieur Inès ajoute qu'il faudrait acheter des panneaux Intramuros également.
Monsieur Gentès conclut en demandant s'il serait possible de passer le broyeur de berne sur le plateau de l'école, avant le vide-grenier du 22 septembre. Monsieur Rodriguez lui répond affirmativement.

- Madame Briffaud : RAS

- Madame Lamoureux explique qu'elle a suivi un reportage télévisé où des arbres fruitiers ont été achetés par la municipalité pour les administrés, et entretenus par leurs soins : (type verger municipal).

- Monsieur Inès indique qu'il est en passe de finaliser le nouveau site informatique de la Mairie. Il aimerait obtenir au minimum deux vieilles photos de Bouhet pour illustrer le site.

Fin de séance à 20h30

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves MERCKEL

Le Maire,
Christophe RAULT